

un nouveau service dans l'intérêt de la Caisse Nationale d'Economie et de la Caisse de Remboursement.

Il s'agit de vous rappeler que, d'après les règlements, la contribution annuelle de la Caisse Nationale d'Economie aussi bien que celle de la Caisse de Remboursement sont dues et payables le 15 janvier de chaque année. Nous comprenons que le retard de ces paiements ne dépend pas de vous, mais nous vous prions cependant d'insister auprès des sociétaires pour ne pas retarder plus longtemps la rentrée de ces contributions. Autrement, nous nous verrions dans l'obligation de charger l'amende afin de rembourser à la Société l'intérêt que ce retard de paiements fait perdre, et afin de rendre justice aux sociétaires qui payent régulièrement leurs contributions.

Nous préférerions cependant ne pas avoir à recourir à cette extrémité ; c'est pourquoi nous invitons les sociétaires à se mettre en règle immédiatement afin de ne pas s'exposer à perdre leurs droits acquis.

Faites donc, je vous prie, Messieurs les Percepteurs, un pressant appel aux membres de votre section.

Bien à vous,
ARTHUR GAGHON,
Sec.-Trés.

—♦—
L'amour de la patrie, les devoirs du citoyen envers elle sont choses qui ne se discutent pas.

Ce sont des axiomes sur lesquels repose la vie nationale, comme la vie individuelle et la vie sociale reposent sur les devoirs de l'homme à l'égard de la famille et à l'égard des autres hommes.

La foi dans la patrie est la condition d'existence d'un peuple.

Plus elle est profonde et vive, et plus le peuple est grand.

—♦—
Calendrier tintamarresque.

—Madame interroge une bonne qu'elle veut prendre à son service.

—Vous dites, ma fille, que vous êtes restée longtemps dans vos places. Avez-vous des certificats?

—Oh! j'en ai plus de cent.

SITUATION des PREVOYANTS de L'AVENIR

AU 31 Janvier 1906

Somme payée aux Rentiers	3,672,924 francs.
Capital	58 MILLIONS 115,345 francs
Sociétaires existants	513,923
Sections (France et Colonies)	2,051